

II

*Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis au Ministre
du Canada à Washington*

SECRETARIAT D'ETAT, WASHINGTON,

le 7 août 1941.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note no 462 du 22 juillet 1941 par laquelle vous faites savoir au Gouvernement des Etats-Unis que le Gouvernement du Canada envisage d'adoucir le règlement des lignes de charge applicable aux navires parcourant les lacs et les rivières en exigeant moins de franc-bord de la part de certains navires.

L'affaire a été renvoyée à l'autorité compétente des Etats-Unis avec recommandation de s'efforcer de faciliter la réalisation du désir exprimé dans votre Note. Je communiquerai de nouveau avec vous dès réception de la réponse de ladite autorité.

Veillez agréer, etc.

Pour le Secrétaire d'Etat,

G. HOWLAND SHAW

III

*Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis au Ministre
du Canada à Washington*

SECRETARIAT D'ETAT, WASHINGTON,

le 5 septembre 1941.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer de nouveau à la Note no 462 du 22 juillet 1941 par laquelle vous informez le Gouvernement des Etats-Unis que le Gouvernement du Canada envisage d'adoucir le règlement des lignes de charge applicable aux navires parcourant les lacs et les rivières en exigeant moins de franc-bord de la part de certains navires.

Le Ministère du Commerce me fait savoir qu'il est d'accord pour que si, au cours de la période de crise proclamée par le Président des Etats-Unis le 27 mai 1941, des navires canadiens entrent dans des ports des Etats-Unis marqués de lignes de charge conformément à un règlement essentiellement le même que celui qui est contenu en la Partie 47 du Règlement des Lignes de Charge du Ministère du Commerce, ces marques soient acceptées comme équivalentes aux marques apposées sur des navires américains, à condition que le Gouvernement canadien reconnaisse de son côté, dans les ports canadiens, les marques apposées sur des navires des Etats-Unis en conformité du règlement précité du Ministère du Commerce. A cet effet je vous fais parvenir, à l'usage des autorités canadiennes, quatre exemplaires de la Partie 47 du règlement des lignes de charge des Etats-Unis.

Veillez agréer, etc.

Pour le Secrétaire d'Etat,

BRECKINRIDGE LONG